



Paris, le 11 décembre 2025

Communiqué Banque de France

Un article publié par Libération le 10 décembre mentionne que la Banque de France ferait l'objet d'une plainte pour complicité de génocide au Rwanda en 1994.

À ce stade des investigations internes, qui se poursuivent avec la plus grande diligence, rien ne permet de penser que la Banque de France n'aurait pas respecté ses procédures strictes dans le cadre réglementaire et légal applicable à l'époque des faits.

Dans la mesure où un dépôt de plainte est annoncé, la Banque de France réservera désormais ses commentaires à la justice.

La Banque de France tient avant tout à exprimer sa profonde solidarité avec les familles des victimes de ce drame - un génocide reconnu comme tel par l'ONU.

À propos de la Banque de France

Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et à la société. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site Internet www.banque-france.fr

Suivez-nous     